

FNEC-FP 94



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture
et de la Formation Professionnelle – Val-de-Marne**

**FNEC-FP Force Ouvrière
Maison des syndicats
11-13 rue des Archives
94010 Créteil Cedex**

Face à la crise sanitaire du COVID19

Une seule règle : le respect du volontariat de tous les personnels !

Madame la Directrice Académique,

Face à la crise du COVID19, la FNEC-FP-FO 94 exige des mesures claires concernant toutes les catégories de personnel exerçant sous votre autorité.

Nous demandons que cessent immédiatement toutes les formes de pressions hiérarchiques que peuvent subir des collègues, enseignants et non enseignants, notamment les personnels administratifs, en établissement comme en service académique, auxquels il est demandé d'assurer la continuité administrative ou la sécurité des personnes et des biens.

Il n'est pas plus acceptable que des autorités hiérarchiques exigent des directeurs d'école et des encadrants qu'ils fournissent des documents justifiant la position administrative de leurs adjoints ou de leurs agents.

Concernant le plan de continuité d'activité et l'accueil des enfants de personnel soignant,

Nous considérons que la garde des enfants de personnels soignants est un dernier recours, notamment d'un point de vue sanitaire : il est en effet difficile d'accueillir à la fois un groupe de 8 à 10 élèves et de limiter les échanges afin d'éviter toute contamination...

Il revient donc à l'autorité hiérarchique d'assurer la protection sanitaire de tous les personnels qui sont sous son autorité. Ainsi nous demandons que les conditions d'hygiène soient assurées dans tous les lieux et établissements d'accueil ce qui est actuellement bien loin d'être le cas ! En effet, dans la plupart des écoles du département, aucune mesure de désinfection n'a été mise en place depuis le premier tour des élections municipales ! Il est indispensable que le matériel nécessaire soit mis à disposition des personnels (gants, masques, serviettes à usage unique, gel hydro-alcoolique à hauteur des besoins...). Quelles dispositions ont-elles été prises pour équiper massivement les locaux scolaires et administratifs ?

Nous demandons également des garanties pour :

- La protection sanitaire de tous les personnels,
- Le respect de la réglementation du télétravail,
- Le maintien intégral de la rémunération,
- Le maintien des garanties collectives (congés, durée du travail...)
- qu'il ne soit procédé à aucun retrait de salaire, ni à aucune journée de carence à l'encontre des personnels n'ayant pu assurer leurs missions dans les conditions actuelles,
- que tous les contrats qui s'achèvent ou se sont achevés soit immédiatement prolongés jusqu'à la fin de l'année pour tous les personnels concernés et qu'il n'y ait aucune interruption de traitement,
- qu'il n'y ait aucune sanction à l'encontre des personnels qui ne se sont pas portés volontaires dans les écoles, dans les services et dans les EPLE,

- que les personnels volontaires pour le télétravail puissent disposer de tous les outils nécessaires, en particulier les personnels administratifs afin qu'ils puissent assurer la continuité de la gestion de l'ensemble des personnels,
- que les frais personnels engagés par la mise en place du télétravail soient remboursés sur la base des justificatifs,
- que l'anonymat des personnels soit préservé par vos services : qu'il n'y ait aucun tableau de circonscription circulant dans les écoles désignant les personnels atteints du COVID19 ou soupçonnés d'être atteints ou mis en quarantaine.

Par ailleurs, les remontées d'établissements concernant la continuité pédagogique présentée comme une véritable substitution à la classe est un cafouillage sans nom malgré tous les efforts et les bonnes volontés des professeurs qui ne ménagent pas leurs efforts. Dans les lycées professionnels, par exemple, la réalité des familles est autrement plus contrainte avec son lot de situations complexes rendant l'intervention à distance quasi impossible dans bien des cas ; sans parler des élèves à besoins éducatifs particuliers, parents pauvres de cette tragédie. Les professeurs continuent à faire face et à piloter leurs classes en usant de tous les moyens y compris leur propre téléphone quand les plateformes officielles dysfonctionnent.

Mais comme si cela ne suffisait pas, Monsieur le Recteur vient d'adresser en plein week-end un message électronique aux directeurs des écoles de l'Académie et aux chefs d'établissement

- leur annonçant l'« **extension du dispositif exceptionnel d'accueil aux enfants des personnels de l'aide sociale à l'enfance dépourvus de solution de garde** »

- leur demandant d'organiser la continuité pédagogique en proposant aux familles dépourvues de solution numérique « *de bénéficier d'un prêt de matériel numérique... ou à défaut de matériel pédagogique sous format papier...* ». Dans ce cadre, les directions et les chefs d'établissement devraient délivrer aux parents concernés « ***une attestation de déplacement dérogatoire datée et signée, soit téléchargée sur internet, soit rédigée sur papier libre*** ».

Alors que nombre d'agents sont, à leur tour, frappés par le virus et mis en quarantaine, alors qu'en l'absence de masques et de gel dans les écoles et de consignes particulières pour les protéger, les PE volontaires voient leur santé (et par conséquent celle de leur proches) mise en danger, ces nouvelles annonces rectorales sont totalement inacceptables. Les directeurs ne sont pas chefs d'établissement. Ils n'ont pas à prendre la responsabilité de faire se déplacer des familles, de se déplacer eux-mêmes dans leur école au mépris des consignes sanitaires, et de signer des autorisations de déplacement ! **Nous tenons à rappeler dans ce courrier que les directeurs d'école n'ont aucune obligation de mettre en œuvre de telles mesures qui ne figurent pas dans leur fonction et qui peuvent s'avérer dangereuses.**

La FNEC FP FO 94 demande le strict respect du volontariat des personnels et des mesures d'urgence pour que leur santé (et celle de leurs proches) cesse d'être ainsi exposée.

La FNEC FP FO 94 restera vigilante sur la situation de tous les agents, enseignants et non enseignants, et s'attachera à défendre leurs garanties statutaires et leur santé qui sont aujourd'hui mises en cause par les directives ministérielles et leurs applications dans le département.

Dans l'attente de vos réponses garantissant les droits des personnels, nous vous adressons, Madame la Directrice Académique, l'assurance de toute notre considération.

Créteil, le 23 mars 2020

P/La FNEC-FP-FO 94

Marie-France CHICHE
Secrétaire départementale